

**ANNEXE 2 : demandes des EHPAD concernés par la perte de recettes liée au décalage de l'ouverture de nouvelles places prévues en 2020, inhérent au contexte sanitaire**

Établissement	Numéro de tiers	Responsable	Nombre de places concernées	Date d'ouverture prévue	Date effective d'ouverture	Soit journées de retard	Pertes de recettes *	Dépenses non engagées	Demande de compensation **	Numéro PROGOS
EHPAD Résidence Pagomal 750 chemin de montagne – 82290 MONTBETON	39420	M. Michel WEILL, Président du CCAS de Montbeton	12	01/06/2020	01/09/2020	92	67 984,32 €	17 934,09 €	50 050,23 €	SDB 00738
EHPAD Centre hospitalier intercommunal Castelsarrasin Moissac boulevard Camille Delthil – 82200 MOISSAC	7733	M. Jacques CABRIERES, Directeur	21	01/06/2020	Non connue à ce jour estimation au 01/01/2021	92	116 886 €	60 294,48 €	56 591,52 €	SDB 00739
<b>TOTAL</b>									<b>106 641,75 €</b>	

\* formule de calcul : pertes de recettes = nombre de journées de retard x tarif journalier à la charge du résident x nombre de places concernées

\*\* formule de calcul : demande de compensation = pertes de recettes – dépenses non engagées